



Impôts et résidence secondaire

Par **carjé**, le **05/03/2012 à 18:45**

Bonjour, rnActuellement,nous sommes propriétaires d'une résidence principale et d'une résidence secondaire (en location saisonnière avec une agence) en France. rnSi nous partons travailler en tant qu'expatriés à l'étranger, que nous vendons notre actuelle résidence principale, est-ce que notre résidence secondaire actuelle devient une résidence principale pour les impôts, avec possibilité de location saisonnière ? rnrnMerci à vous, rnCordialement.

Par **francis050350**, le **17/03/2012 à 16:38**

Bonjour , rnRéponse NON.rnVous serez considérés comme résidents à l'étranger et votre résidenec en france sera votre résidence secondaire que vous avez bien entendu le droit de louer .rnSi vous vendez ce bien il sera exonéré car ce sera la 1ère cession que vous réaliserez en france en qualité de non résident .